



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association Adrama

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Adrama
56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association Adrama

56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Adrama,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Adrama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes "provision pour indemnités de départ à la retraite" et "comparabilité des exercices" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 13 juin 2024

KPMG SA

.....
Dominique GRIGNON

Associé

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 042	3 042		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	796 103	600 029	196 074	208 016
Autres immobilisations corporelles	73 811	55 070	18 741	20 227	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	10 000		10 000	10 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	882 956	658 141	224 815	238 243
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 448		2 448	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 804	55	17 749	1 911
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	82 804		82 804	48 366	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	697 713		697 713	693 297	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	41 712		41 712	37 201
	TOTAL (II)	842 482	55	842 427	780 775
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 725 438	658 196	1 067 242	1 019 018

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	365 643	361 376
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(79 002)		
Excédent ou déficit de l'exercice	(63 846)	4 267	
Total des fonds propres (situation nette)	222 795	365 643	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	162 958	170 005	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	162 958	170 005	
Total des fonds propres	385 753	535 648	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	88 358	97 062
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	88 358	97 062	
Provisions	Provisions pour risques	19 540	
	Provisions pour charges	90 581	
Total des provisions	110 121		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	556	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 058	124 681
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	103 135	98 439
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	198 038	159 777	
Produits constatés d'avance	6 222	3 411	
Total des dettes	483 010	386 308	
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 067 242	1 019 018	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(63 846,23)	4 267,04
	(1) Dont à moins d'un an	482 454	386 308
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	960	720
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 892	370
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	546 266	437 044
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 050 932	1 111 506
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	20 300	20 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 965	14 965	
Utilisations des fonds dédiés	66 562	26 875	
Autres produits		845	
Total des produits d'exploitation	1 701 877	1 612 326	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		545
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	767 942	655 501
	Aides financières		5 075
	Impôts, taxes et versements assimilés	46 360	54 774
	Salaires et traitements	612 322	599 065
	Charges sociales	239 945	153 294
	Dotation aux amortissements et dépréciations	61 428	65 853
	Dotation aux provisions	31 119	
Reports en fonds dédiés	57 858	90 127	
Autres charges	44 108	41 169	
Total des charges d'exploitation	1 861 084	1 665 402	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(159 207)	(53 076)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(159 207)	(53 076)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	34 000	12 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	17 403	1 660
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		51 403	13 660
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	476	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		476	
RESULTAT FINANCIER		50 927	13 660
RESULTAT COURANT avant impôts		(108 280)	(39 416)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 364	
	Sur opérations en capital	39 847	46 697
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		47 211	46 697
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 245	
	Sur opérations en capital	277	3 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 522	3 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		44 689	43 697
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		255	14
TOTAL DES PRODUITS		1 800 491	1 672 683
TOTAL DES CHARGES		1 864 337	1 668 416
EXCEDENT ou DEFICIT		(63 846)	4 267
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2023

L'Annexe

Règles et Méthodes Comptables

SOMMAIRE

- 1- Faits caractéristiques
- 2- Principes, règles et méthodes comptables
- 3- Autres informations

PREAMBULE

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 067 242** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 800 491** euros et un total **charges** de **1 864 337** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-63 846** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis suivant le règlement comptable de l'ANC 2018-06 relatif aux associations.

L'objet de l'association est de favoriser l'ouverture des personnes aux musiques actuelles et toutes les formes artistiques et expressions culturelles qui leur sont associées. L'association tire ses ressources des recettes de billetterie, des subventions et divers financements des collectivités et des entreprises. L'association bénéficie de subventions de fonctionnement principalement octroyées par le ministère de la Culture et par la ville d'Angers (sous la forme d'une délégation de service public).

Délégation de service public de la ville d'Angers pour le lieu-dit du "Chabada" :

Un contrat de concession de DSP a été signé entre l'Association Adrama et la ville d'Angers pour la période allant du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2023. Un avenant a été signé pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Chabada étant labélisé SMAC (Scènes de Musiques Actuelles), une attention particulière est portée par la ville sur le projet artistique et culturel proposé par l'Association Adrama quant au respect du cahier des charges du label par le délégataire, dans l'exécution de ses missions.

Le Chabada est le nom de l'équipement du service public de la ville qui en a la propriété intellectuelle exclusive. Le délégataire est autorisé à utiliser ce nom exclusivement aux fins d'exécution de la présente délégation.

Située actuellement au 56 boulevard du Doyenné à Angers, la scène du Chabada fait l'objet d'une

Règles et Méthodes Comptables

réflexion globale sur les musiques actuelles angevines avec un projet qui pourrait voir le jour horizon 2028 sur le quartier Saint Serge, et qui nécessitera alors la passation d'une nouvelle convention.

Missions du délégataire :

- La découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles,
- La création et l'accompagnement des pratiques artistiques locales,
- L'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et de développement des musiques actuelles amplifiées,
- Le développement de l'action culturelle et de la sensibilisation auprès des publics,
- La gestion et l'exploitation administrative, technique et financière du lieu-dit le Chabada.

Droits et obligations du délégataire :

La ville met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers tels que énoncés dans le contrat de DSP. En contrepartie, le délégataire est responsable du nettoyage et de l'entretien courant des équipements, installations, et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Le délégataire prend en charge tous les contrats de maintenance et d'entretien nécessaires, ainsi que l'ensemble des abonnements concernant l'eau, l'électricité, le téléphone et généralement toutes autres sources de fluides nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le renouvellement des mobiliers et matériels courants (définis dans le contrat) est à la charge du délégataire. Le renouvellement des gros équipements (définis dans le contrat) est à la charge du délégant.

Rémunération du délégataire :

- La contribution financière de la ville versée annuellement (à hauteur de 703 000 € pour l'exercice 2023)
- La redevance due annuellement au délégant en contrepartie de la mise à disposition des locaux, constituée de :

- une partie fixe de 5 808 € HT (6 970 € TTC)

La ville a appelé les parties fixes des exercices 2022 et 2023. La partie fixe de 2021 s'élevant à 3 485 € TTC reste non appelée au 31 décembre 2023.

- une partie variable basée sur le résultat d'exploitation retraité combiné de l'Association et de l'EURL BANG BANG.

La ville a appelé la partie variable de 2021, celle de 2022 s'élevant à 1 510 € reste non appelée au 31 décembre 2023. La partie variable 2023 est nulle.

Règles et Méthodes Comptables

1- Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été dotée intégralement au 1er janvier de l'exercice étudié par reconstitution en contrepartie d'un compte de report à nouveau débiteur).
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Actifs immobilisés

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du recueil des normes comptables françaises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements et dépréciations

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

* Logiciels : 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Lorsqu'un ou plusieurs éléments identifiables de façon précise d'une immobilisation ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. La répartition de la valeur d'actif se fait entre la structure principale et les autres composants.

Amortissements et dépréciations

Les immobilisations, le cas échéant la structure et les composants, sont amortis sur les durées d'utilisation prévues par la direction. L'amortissement est calculé sur la valeur brute de l'actif diminution faite de sa valeur résiduelle, quand elle peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- * Agencements : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'Association détient la totalité des titres de sa filiale l'EURL BANG BANG. Une liasse fiscale est établie à la clôture de l'exercice pour la section fiscalisée de l'Association en lien avec la gestion de cette participation.

Stocks et en cours

Aucun stock n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice considéré.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Compte "Clients divers billetterie"

Ce compte comptable fait état au 31 décembre 2023 d'un solde créditeur de 192 038 €. Il correspond aux recettes encaissées sur les événements n'ayant pas encore eu lieu à la clôture de l'exercice. L'édition des recettes correspondantes sur le logiciel de suivi de la billetterie fait ressortir un solde créditeur de 181 620 €. Un écart de + 10 418 € subsiste au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, cet écart s'élevait à - 7 000 €.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Un litige social est en cours à la clôture de l'exercice considéré. L'Association a souhaité constituer une provision pour risques et charges sur cet exercice comptable à hauteur de 19 540 euros.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice étudié est estimé à 90 581 euros.

Conformément aux préconisations réglementaires, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été dotée intégralement au 1er janvier de l'exercice étudié par reconstitution en contrepartie d'un compte de report à nouveau débiteur.

Les mouvements sont les suivants :

Règles et Méthodes Comptables

- Reconstitution 1er janvier 2023 :	79 002 € (contrepartie d'un compte 119000)
- A nouveau reconstitué :	79 002 € (idr intégrale, compte 153000)
- Dotation de l'exercice :	11 579 €
- Solde 31 décembre 2023 :	90 581 €

Le montant provisionné tient compte des hypothèses principales suivantes :

- * convention retenue : entreprises artistiques et culturelles
- * taux d'actualisation : 1 %
- * taux de croissance des salaires : 2,5 %
- * âge (moyen) de départ à la retraite : 62 ans
- * taux de rotation : 1 %
- * taux moyens de charges sociales et fiscales : 46 %
- * table de mortalité : INSEE 2019-2021

3- Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles sur l'exercice

En l'absence de bénévole dirigeant rémunéré, aucune information chiffrée n'est à formuler.

Comparabilité des exercices

Les changements significatifs dans la présentation des comptes annuels sont les suivants :

* Comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite : afin de se conformer aux textes en vigueur, l'Association a pris la décision de compléter la provision pour parvenir à une réserve intégrale représentant le montant des droits acquis par les salariés à la date de clôture étudiée. La reconstitution de la provision a été opérée en contrepartie d'un compte de report à nouveau fléché.

Effectif

14,78 ETP sur les permanents CDI au 31 décembre 2023

14,77 ETP sur les permanents CDI au 31 décembre 2022

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	3 042					3 042
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 042					3 042
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	778 295		41 997		24 188	796 103
Instal., agencement, aménagement divers	27 080					27 080
Matériel de transport	15 425					15 425
Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 279		6 226		1 198	31 307
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	847 078		48 223		25 387	869 914
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	10 000					10 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000					10 000
TOTAL	860 120		48 223		25 387	882 956

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	3 042			3 042
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 042			3 042
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	570 278	53 662	23 911	600 029
	Autres instal., agencement, aménagement divers	24 620	1 469		26 090
	Matériel de transport	3 501	1 542		5 043
	Matériel de bureau, mobilier	20 436	4 699	1 198	23 937
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 835	61 373	25 109	655 099
TOTAL		621 877	61 373	25 109	658 141

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		90 581		90 581
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres		19 540		19 540	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		110 121		110 121
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers		55		55
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		55		55
TOTAL GENERAL			110 176		110 176
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			31 174		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	55	55	
	Autres créances clients, usagers	17 749	17 749	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 520	2 520	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 019	16 019	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	56 243	56 243	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	8 022	8 022	
Charges constatées d'avance	41 712	41 712		
TOTAL DES CREANCES		142 320	142 320	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	175 058	175 058		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	28 722	28 722		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 551	48 551		
	Impôts sur les bénéfices	255	255		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 608	25 608		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	198 038	198 038			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	6 222	6 222			
TOTAL DES DETTES		482 454	482 454		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	361 376	4 267			365 643
Autres réserves					
Report à nouveau			(79 002)		(79 002)
Excédent ou déficit de l'exercice	4 267	(4 267)		63 846	(63 846)
Situation nette	365 643		(79 002)	63 846	222 795
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	170 005		97 800	104 847	162 958
Provisions réglementées					
TOTAL	535 648		18 798	168 693	385 753

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
FONDS DEDIES 2021	6 935		6 935				
FONDS DEDIES 2022	90 127		59 627			30 500	
FONDS DEDIES 2023		57 858				57 858	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	97 062	57 858	66 562			88 358	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	422 839	32 800	65 000	390 639
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	422 839	32 800	65 000	390 639
Quotes-parts virées au compte de résultat	252 834	39 847	65 000	227 681

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			41 712
MAINTENANCE		1 767	
PRESTATIONS ARTISTIQUES		36 714	
ASSURANCE		400	
PUBLICITE		1 450	
SURVEILLANCE		1 381	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			41 712

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION CARTES CADEAUX		6 222	6 222
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			6 222

--

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

NEANT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		